



## Plan de protection des Rencontres du développement du 24 au 27 septembre 2020

Le présent document présente le cadre fixé de la réalisation des rencontres du développement dans le respect des prescriptions sanitaires de l'OFSP et des règles de protection renforcées, annoncées par l'arrêté du Conseil d'Etat, du 14.08.2020 et publiées dans son [communiqué de presse du 17.08.2020](#)

### 1. But et responsabilités

Le but est de permettre la tenue des Rencontres du développement du 24 au 27 septembre 2020 au pavillon SICLI (grand dôme) qui accueille dans ce cadre une série de conférences. Les conférences sont gratuites mais nécessitent une inscription préalable sur le site [lesrencontres2020.ge.ch](http://lesrencontres2020.ge.ch). Les Rencontres du développement offriront à la population un temps d'information et de dialogue sur les enjeux du développement économique, territorial, démographique, social et environnemental de la région genevoise, dans le contexte des défis environnementaux qui se présentent.

Les Rencontres du développement se déclinent en une série d'évènement, qui aborderont des thématiques majeures en lien avec la notion de développement:

- Des conférences, animées par des experts reconnus dans leurs domaines
- suivies de tables rondes avec des acteurs locaux, modérées par des journalistes, afin d'ouvrir des débats essentiels
- Un ou deux ateliers auront lieu à l'issue de deux tables-rondes
- Les Rencontres du développement seront l'occasion d'installation du Forum citoyen, panel de 30 personnes tirées au sort qui travaillera pendant plusieurs mois pour rendre un rapport aux autorités début 2021.

Il incombe aux responsables de cet évènement de faire respecter et appliquer ces mesures de protection à son personnel ainsi qu'aux participant.es. Ils sont les interlocutrices et interlocuteurs des autorités cantonales.

Dans cette perspective, ils s'assurent que leurs sous-traitants et prestataires qui font partie de l'organisation de la manifestation fassent appliquer à leur propre personnel un plan de protection validé, leur étant spécifique et en conformité avec les mesures recommandées par leur secteur professionnel respectif.

Les responsables de cet évènement informent les participant-e-s de l'ensemble des mesures prises et à respecter.

Enfin, les organisateurs et leurs mandataires prévoient pour leur propre personnel un temps de rappel sur les mesures prises et à respecter prévues par ce plan de protection.





### ***Désinfection, ventilation et traitement des rebus***

**Une désinfection régulière** du mobilier et des points de contact du public et du personnel de l'organisation est réalisée avant, pendant et après l'évènement et entre chacun d'entre eux.

Lors des temps d'échange et des questions-réponses entre le public et les intervenant-e-s, la désinfection systématique des micros est réalisée et l'usage de gants et de bonnettes à usage unique en cas d'utilisation de micro-cravate est prévu.

A la fin de chaque conférence, les participant.e.s quittent les lieux, même s'ils sont inscrits à la session suivante, afin que la salle soit désinfectée.

**Les déchets** sont éliminés régulièrement dans des sacs poubelles. Les sacs sont fermés dès leur remplissage.

### ***Distanciation interpersonnelle & signalétique***

**Le port du masque en permanence est obligatoire, sans exception pendant toute la durée de la manifestation dans le pavillon SICLI.**

**Une distanciation de 1,5 m entre les personnes est à respecter dans les extérieurs.** Des marquages sont prévus, et les voies de circulation essentielles sont signalées (points d'attroupement possibles, accès toilettes - lavabos, accès à la salle etc.)

### ***Collecte des données personnelles sur l'inscription***

Les données personnelles transmises à l'inscription peuvent être utilisées pour un traçage des contacts par le médecin cantonal et son équipe. Cette collecte de données ne peut être en aucun cas utilisée à d'autres finalités que l'interruption des chaînes de transmission. Ces données sont composées du nom, prénom, courriel et d'un numéro de téléphone où la personne peut être jointe sans délai. Ces données sont détruites après 14 jours calendaires qui suivent la manifestation.

### ***Soutien pour stopper les chaînes de transmission***

**Les personnes présentant des symptômes avant ou pendant l'évènement ou ayant des doutes sur leurs symptômes sont priées de ne pas venir et contacter les responsables de cet évènement sans délai par courriel [urbanisme@etat.ge.ch](mailto:urbanisme@etat.ge.ch)**

Liens utiles pour les symptômes :

[Publication au 31.07.2020 de l'OFSP:](#)

[Lien sur la procédure en cas de symptômes et d'éventuelle infection:](#)

[Lien sur les lignes d'information et d'urgence:](#)

Les personnes qui tombent malades ou sont placées en quarantaine ou en isolement entre le moment de leur inscription et l'évènement sont priées d'avertir les organisateurs de leur absence, à l'adresse mail : [urbanisme@etat.ge.ch](mailto:urbanisme@etat.ge.ch)

### ***Informations***

Les affichettes de l'OFSP sont posées dans le bâtiment SICLI pour rappel des mesures à respecter lors de cet évènement.

Le personnel interne à l'administration publique faisant partie de l'organisation a été informé et formé au plan de protection et sur les mesures à appliquer par les responsables l'évènement.

Il en va de même pour le personnel sous-traitant et les prestataires faisant partie de l'organisation de cet évènement. Les responsables l'évènement s'assurent que la mise en œuvre des mesures est effective et appliquée dans les pratiques des sous-traitants et prestataires faisant partie de l'organisation de cet évènement.



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  
Département du territoire  
**Office de l'urbanisme**

*Lignes d'urgences*

**Urgences non vitales et informations médicales COVID-19** : [022 427 88 00](tel:0224278800) Cette ligne dédiée aux urgences non vitales est ouverte 7/7 | 24/24. Elle vise à décharger le 144 qui continue à traiter les urgences vitales.

**Urgences vitales** : [144](tel:144)

Les responsables de l'événement peuvent être contactés durant l'événement aux no suivants :

- Pauline de Salis : +41 (0)76 304 20 66
- Frédéric Josselin : +41 (0)76 616 52 01

et avant l'événement au courriel suivant:

[urbanisme@etat.ge.ch](mailto:urbanisme@etat.ge.ch)

cf. : plan de protection de *La Souris Verte* (entreprise en charge de captation vidéo de l'évènement)